



## Rapport de la double commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et mobilité du 26 mars 2024

Rapporteur: M. Claude ANGELOZ

## DA 333 – 24.03 CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 140'000.00 POUR LA RÉALISATION DU PLAN LUMIÈRE DE LA VILLE DE VERNIER ET D'UNE EXPERTISE SUR L'ÉCLAIRAGE DES PASSAGES POUR PIÉTONS

Mme MULLER-KLUIJTMANS, Urbaniste-cheffe de projets au service de l'aménagement (SAM), rappelle que, depuis janvier 2021, la Ville de Vernier conduit un projet pilote d'extinction de l'éclairage public entre 1h et 5h du matin dans les zones résidentielles et entre 22h et 5h dans les parcs et zones industrielles. La Commune souhaite poursuivre sa recherche d'éclairage à bon escient afin de préserver l'environnement nocturne en cœur de nuit tout en conciliant des enjeux de protection des personnes, de mobilité et de promotion des activités économiques et de loisirs de proximité.

Elle détaille ensuite les objectifs du Plan lumière qui va s'appuyer sur un diagnostic élaboré par une démarche participative avec la population et les associations, en précisant que ce document servira de base à tout mandataire qui élaborera un projet dans la Commune.

Elle présente ensuite, à titre d'exemple, les plans Lumière de Bernex et Troinex.

Concernant les passages pour piétons, Mme MARADAN, Cheffe de projets au service des bâtiments (SBA), explique que l'expertise va permettre d'alimenter le Plan lumière et de statuer sur la nécessité d'éclairer les 76 infrastructures concernées par la politique d'extinction sur le territoire verniolan.

Cette expertise va être réalisée par plusieurs spécialistes en tenant compte de la situation locale de ces passages pour piétons, notamment l'éclairage actuel, le contexte routier, la fréquentation aux heures d'extinction et les questions liées aux normes écologiques et à la santé.

Compte tenu des procédures internes, l'Administration a anticipé la mise en œuvre du Plan lumière en procédant à un appel d'offres en procédure sur invitation à la fin de l'année 2023. Les offres ont été analysées en février 2024. Dès le vote de la DA, le mandat pourra être adjugé.

Mme MULLER-KLUIJTMANS signale que la restitution du diagnostic est attendue pour la fin de l'été et que le Plan lumière pourrait être finalisé fin 2024, avec une présentation devant la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Elle relève que ce Plan lumière était inscrit au plan pluriannuel des investissements (PPI) pour un montant de CHF 50'000.00 en 2023, et de CHF 100'000.00 en 2024. Comme le lancement du Plan lumière a été décalé en fonction du projet cantonal OPTIMA LUX, la planification au PPI a été modifiée de la manière suivante :

- CHF 120'000.00 pour 2024;
- CHF 20'000.00 pour 2025.

Les commissaires n'ayant pas de question, le Président (PLR) passe au vote.

## VOTE:

Acceptons-nous la DA 333 – 24.03, Crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour la réalisation du Plan lumière de la Ville de Vernier et d'une expertise sur l'éclairage des passages pour piétons ?

10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE, 2 MCG, 1 PLR, 1 UDC) 1 abstention (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX)

La DA est acceptée à la majorité.

Rapport DA 333 M. ANGELOZ Page 1/1